



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2018

Le dix-huit septembre deux mille dix-huit, à vingt heures trente-six minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 12 septembre 2018

<u>Nombre de membres</u> :	En exercice	29
	Convoqués	29
	Présents	18 (de 20h36 à 20h45, puis de 21h18 à 21h21) – 17 (de 20h45 à 21h18)
	Procurations	9 (de 20h36 à 20h45 et de 21h18 à 21h21) – 10 (de 20h45 à 21h18)
	Absents	2

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Paul LONGATTE – M. Stéphane POILVE - M. Armel MOYON – Mme Muriel MAHE
M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth ABOT - M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE
Mme Roselyne DAUFFY - M. Mikaël COUTURIER – Mme Tiphaine TEHERY - Mme Vanessa LEBEAU
Mme Angélique BLANCHARD - M. Bernard CLOUET – M. Denis RIMBERT - Mme Marie-Christine BRIAND
Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE (absente entre 20h45 et 21h18)

Excusés :

Mme Sylvie MORAND (procuration à Mme Danielle CORNET)
Mme Claudie MAHE (procuration à Mme Margareth ABOT)
M. Christian BURLLOT (procuration à Mme Muriel MAHE)
M. Jean-Philippe LEVESQUE (procuration à M. Paul LONGATTE)
Mme Valérie ROSE (procuration à M. Stéphane POILVE)
M. Gabriel DUVAL (procuration à M. Sébastien SOURGET)
M. Marc FOUCAULT (procuration à M. Mikaël COUTURIER)
M. Michel MENARD (procuration à M. Bernard CLOUET)
Mme Annaïg GICQUEL (procuration à Mme Marie-Christine BRIAND)
Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE (procuration à Monsieur Denis RIMBERT entre 20h45 et 21h18)

Absents :

Mme Vinciane SEKHRI
M. Arnaud GUIHENEUF

Secrétaire de séance :

Mme Angélique BLANCHARD

Rapporteur :

Mme Danielle CORNET, Maire.

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2018.
- Information sur les décisions prises par Mme le Maire, dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.

- Points soumis au vote :

RESSOURCES HUMAINES

2018-87	Mise à jour du tableau des effectifs
2018-88	Création de postes contractuels et modification de la durée hebdomadaire de service d'agents contractuels
2018-89	Adhésion au contrat groupe prévoyance proposé par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique et modification du montant de la participation de la Commune
2018-90	Conclusion d'un contrat d'apprentissage
2018-91	Recensement de la population 2019 : désignation d'un coordonnateur communal et création d'emplois d'agents recenseur

FINANCES

2018-092	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois : approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GÉMAPI)
2018-093	Signature d'une convention de partenariat avec l'association Histoire locale dans le cadre de l'exposition et du concert organisés pour commémorer le centenaire de la Guerre 14-18
2018-094	Attribution d'une subvention à l'association Pont D'Zic pour l'édition 2019 du festival « la Corde Raide »
2018-095	Demande de subvention au Conseil régional des Pays de la Loire au titre du Contrat de Territoire pour la construction de la Maison des Jeunes et annulation de la délibération n°2018-012, en date du 20 février 2018
2018-096	Demande de subvention au Conseil régional des Pays de la Loire au titre du Contrat de Territoire pour l'acquisition de la salle multifonctions de Quéral et annulation de la délibération n°2018-026, en date du 27 mars 2018
2018-097	Demande de participation financière aux communes comptant des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château
2018-098	Proposition d'une garantie d'emprunt pour le remboursement du prêt souscrit par la Nantaise d'Habitations, dans le cadre de l'acquisition en Vente en Etat de Futur Achèvement (VEFA) de deux logements
2018-099	Détermination de la durée d'amortissement des biens dits « immeubles de rapport »

ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

2018-100	Signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec les propriétaires des parcelles cadastrées ZT n°350, ZT n°346 et ZT n° 480, situées rue la Claire Rondeau
2018-101	Cession de la parcelle AI 457p, située rue Chère Sœur, Saint-Colomban
2018-102	Soutien financier à la réalisation d'un atlas de la biodiversité par le Parc naturel régional de Brière

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Angélique BLANCHARD est nommée secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2018 est approuvé par 21 voix pour. M. Bernard CLOUET, M. Denis RIMBERT, Mme Marie-Christine BRIAND et Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE ne prennent pas part au vote.

- **Information sur les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.**

Aucune décision prise entre le 3 juillet 2018 et le 18 septembre 2018.

- **Points soumis au vote :**

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2018-087 – Mise à jour du tableau des effectifs

Danielle CORNET, Maire : Présentation du projet de délibération.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de faire coïncider son temps de travail avec les besoins réels du service, il apparaît nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de service d'un agent à compter du 1er octobre 2018.

Il convient donc de créer au tableau des effectifs un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 29/35ème.

Par ailleurs, il est proposé de régulariser la situation d'un agent contractuel, qui remplace depuis plusieurs mois un agent en congé longue durée au sein du pôle Vie scolaire, enfance et de créer, à compter du 1er octobre 2018, un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 30/35ème.

Vu le tableau des emplois,

Aucune observation

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL) :

- > De modifier le tableau des effectifs et de créer, à compter du 1^{er} octobre 2018, un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 29/35^{ème} (service ATSEM) et un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 30/35^{ème} (pôle Vie scolaire – Enfance).

DÉLIBÉRATION N°2018-088 – Création de postes contractuels et modification de la durée hebdomadaire de service d'agents contractuels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL) :

- > De créer un poste d'adjoint technique du 1^{er} octobre 2018 au 31 mars 2019 à temps complet (service Espaces verts-cimetières) ; un poste d'adjoint technique du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018 à temps complet (service Espaces verts-cimetières) ; un poste d'adjoint technique du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018 à temps complet (service Propreté urbaine) ; un poste d'agent social territorial du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019 à 28/35^{ème}. Les contrats d'une durée inférieure à un an pourront être prolongés dans la limite d'une durée totale d'un an.
- > De modifier, à compter du 1^{er} octobre 2018, la durée hebdomadaire de service de deux agents contractuels ; à savoir un poste d'ATSEM à temps complet au lieu de 30/35^{ème} (Pôle vie scolaire,

enfance) ; un poste d'ATSEM à temps non complet à 24/35^{ème} au lieu de 17,5/35^{ème} (Pôle vie scolaire, enfance).

- Départ de Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE -

DÉLIBÉRATION N°2018-089 – Adhésion au contrat groupe prévoyance proposé par le Centre de gestion de Loire-Atlantique et modification du montant de la participation de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'adhérer à la convention de participation prévoyance proposée par le Centre de gestion de Loire-Atlantique, dont l'assureur est A2VIP et le gestionnaire COLLECTEAM.
- > De déterminer la cotisation de l'agent en fonction de son traitement de base, de sa Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) et de son régime indemnitaire.
- > De fixer la participation mensuelle de la collectivité à 13.60€ par agent adhérent, sur la base d'un temps plein avec une proratisation en fonction des temps de travail effectif.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer ladite convention avec le Centre de gestion de Loire Atlantique.

DÉLIBÉRATION N°2018-090 – Conclusion d'un contrat d'apprentissage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De conclure un contrat d'apprentissage, à compter du 24 septembre 2018, en vue d'accueillir un jeune au sein du service communication dans le cadre de la préparation d'un diplôme de BTS Etude de Réalisation d'un Projet de Communication (ERPC) ;
- > D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation Grafipolis.

DÉLIBÉRATION N°2018-091 – Recensement de la population 2019 : désignation d'un coordonnateur communal et création d'emplois d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De désigner un.e coordonnateur.trice communal.e pour les besoins de l'enquête de recensement 2018 ;
- > De créer deux emplois d'agents recenseurs vacataires en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- > De décider de fixer la rémunération nette de ces agents recenseurs sur la base des tarifs définis précédemment ;
- > De dire que ces dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Commune, au chapitre 012.

DÉLIBÉRATION N°2018-092 – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois : approbation du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

DÉLIBÉRATION N°2018-094 – Attribution d’une subvention à l’association Pont d’Zic pour l’édition 2019 du festival « la Corde Raide »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL) :

- > D’attribuer à l’association Pont D’Zic une subvention de 4 000€ pour l’édition 2019 du festival « La Corde Raide » ;
- > De s’engager à verser à l’association Pont D’Zic une subvention d’équilibre d’un montant maximum de 2 000€, si le résultat financier de la manifestation s’avère déficitaire.
- > De conditionner le versement de la subvention d’équilibre, s’élevant à 2 000€ maximum, à la présentation du résultat financier du Festival « La Corde Raide » par l’association Pont D’Zic.

DÉLIBÉRATION N°2018-095 – Demande de subvention au Conseil Régional des Pays de la Loire au titre du Contrat de Territoire pour la construction de la Maison des jeunes et annulation de la délibération n°2018-012, en date du 20 février 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire d’un montant de 146 000 € pour la construction de la Maison des Jeunes, située à proximité du complexe sportif Quéral ;
- > De dire que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2018-012, du 20 février 2018.

DÉLIBÉRATION N°2018-096 – Demande de subvention au Conseil Régional des Pays de la Loire au titre du Contrat de Territoire pour l’acquisition de la salle multifonctions de Quéral et annulation de la délibération n°2018-026, en date du 27 mars 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire d’un montant de 137 472 € pour l’acquisition de la salle multifonction située à Quéral ;
- > De dire que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2018-026, du 27 mars 2018.

DÉLIBÉRATION N°2018-097 – Demande de participation financière aux communes comptant des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’autoriser Madame le Maire à demander aux communes extérieures comptant des enfants scolarisés dans les écoles publiques de Pont-Château, de participer aux frais de fonctionnement de ces écoles pour l’exercice 2017, à hauteur de 1 324.54€ pour les élèves des écoles maternelles et de 443.54€ pour les élèves des écoles élémentaires.

DÉLIBÉRATION N°2018-098 – Proposition d'une garantie d'emprunt pour le remboursement du prêt souscrit par la Nantaise d'Habitations, dans le cadre de l'acquisition en Vente en Etat de Futur Achèvement (VEFA) de deux logements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'accorder à la Nantaise d'Habitation une garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 289 100€ souscrit par celle-ci auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°78567, constitué de 4 lignes de prêt et annexé à la présente délibération ;
- > De dire que le contrat de prêt sus-cité fait partie intégrante de la présente délibération ;
- > De préciser que la garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Nantaise d'Habitations, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;
- > De s'engager, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à la Nantaise d'Habitation pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- > De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

DÉLIBÉRATION N°2018-099 – Détermination de la durée d'amortissement des biens dits « immeubles de rapport »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer à 30 ans la durée d'amortissement des immeubles de rapport.

DÉLIBÉRATION N°2018-100 – Signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec les propriétaires des parcelles cadastrées ZT n° 350, ZT n°346 et ZT n° 480, situées rue de la Claie Rondeau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial conclue avec les propriétaires des parcelles cadastrées ZT n° 350, ZT n°346 et ZT n° 480, situées rue de la Claie Rondeau, telle qu'annexée au projet de délibération.

DÉLIBÉRATION N°2018-101 – Cession de la parcelle AI 457 p, située rue Chère Sœur Saint Colomban

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Michel MENARD, Denis RIMBERT, Marie-Christine BRIAND, Jacqueline LEROUX-GUILLE, Annaïg GICQUEL) :

- > De céder 27m² environ de la parcelle AI 457 p ;
- > De conditionner la cession de la parcelle sus-citée au versement de 810€ et à la prise en charge des frais de bornage et des frais d'acte par l'acquéreur ;
- > D'autoriser Mme Le Maire à signer l'acte correspondant établi par Maître Xavier MERY notaire à Pont-Château.

- Retour de Mme Jacqueline LEROUX-GUILLE -

Délibération n°2018-102 – Soutien financier à la réalisation d'un atlas de la biodiversité par le Parc naturel régional de Brière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De soutenir financièrement le projet à hauteur de 2 000€ ;
- > De participer à la démarche particulièrement lors de la définition des enjeux et l'établissement de préconisations ;
- > De relayer les actions d'information et de sensibilisation auprès des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21.



Le Maire

Danielle CORNET



1) Le candidat doit répondre à la question suivante :
2) Le candidat doit répondre à la question suivante :
3) Le candidat doit répondre à la question suivante :

1) Le candidat doit répondre à la question suivante :
2) Le candidat doit répondre à la question suivante :
3) Le candidat doit répondre à la question suivante :

